



Le Saint-Siège

MESSAGE DU PAPE FRANÇOIS AUX PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE CATHOLIQUE POUR LES MIGRATIONS

Chers frères et sœurs,

Je suis heureux d'adresser mes salutations à vous tous qui participez à l'assemblée plénière de la Commission catholique internationale pour les migrations.

Ces jours-ci, vous êtes appelés à accomplir trois tâches très importantes : élire le nouveau cadre directeur de la Commission, approuver les nouveaux statuts et déterminer les orientations opérationnelles pour les années à venir. J'en profite volontiers pour souligner quelques points qui, je crois, peuvent vous aider dans votre discernement.

La Commission a été fondée par le vénérable Pape Pie XII, en 1951, pour constituer, parmi les conférences épiscopales du monde entier, un réseau qui puisse les assister dans leur service pastoral en faveur des migrants et des réfugiés. Sa nature et sa mission ecclésiale la distinguent des autres organisations opérant dans la société civile et dans l'Eglise. La Commission, en effet, est une expression collégiale de l'action pastorale, dans le domaine migratoire, des évêques qui, en communion avec le Pape, partagent son « souci de l'Eglise universelle dans un lien de paix, d'amour et d'unité » (*Lumen gentium*, n. 22). C'est pourquoi, dans la Constitution apostolique *Praedicate Evangelium*, il est mentionné et placé parmi les compétences du dicastère pour la promotion du développement humain intégral (cf. art. 174 § 2), afin que sa nature et sa mission soient sauvegardées conformément à l'original des principes. A cette assemblée plénière vous représentez officiellement les conférences épiscopales qui ont donné leur adhésion à la Commission. Leur volonté de travailler ensemble pour accueillir, protéger, promouvoir et intégrer les migrants et les réfugiés est confirmée par votre présence.

La mission ecclésiale de la Commission s'exerce dans deux directions : *ad intra* et *ad extra*. Elle est avant tout appelée à offrir une assistance qualifiée aux conférences épiscopales et aux diocèses qui se trouvent confrontés aux nombreux et complexes défis migratoires du temps présent. Elle s'engage donc à promouvoir le développement et la mise en œuvre de projets

pastoraux migratoires et la formation spécialisée d'agents pastoraux dans le domaine migratoire, toujours au service des Eglises particulières et selon leurs propres compétences.

De plus, la Commission est appelée à répondre aux défis mondiaux et aux urgences migratoires avec des programmes ciblés, toujours en communion avec les Eglises locales. Elle est également chargée de mener des activités de plaidoyer en tant qu'organisation de la société civile sur la scène internationale. La Commission engage l'Eglise et œuvre pour une plus large prise de conscience internationale des questions migratoires, afin de favoriser le respect des droits de l'homme et la promotion de la dignité des personnes selon les orientations de la doctrine sociale de l'Eglise.

Je vous remercie sincèrement pour tout le travail accompli par la Commission au cours des soixante-dix dernières années. Beaucoup de ces actions ont eu un impact vraiment décisif. Je vous remercie en particulier pour votre engagement à aider les Eglises à répondre aux défis liés aux déplacements massifs provoqués par le conflit en Ukraine. Il s'agit du plus grand mouvement de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.

Nous ne pouvons cependant pas oublier les millions de demandeurs d'asile, de réfugiés et de personnes déplacées dans d'autres parties du monde, qui ont désespérément besoin d'être accueillis, protégés et aimés. En tant qu'Eglise, nous voulons servir tout le monde et travailler fermement pour construire un avenir de paix. Vous avez l'occasion de donner un visage à la charité active de l'Eglise à leur égard !

Je souhaite à tous un travail fructueux et je vous assure de mon souvenir dans la prière. Et vous, s'il vous plaît, n'oubliez pas de prier pour moi.

Du Vatican, le 20 mai 2022

François